

Objet : Développement économique – Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Subvention attribuée à la SAS La BOCCA

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 9 du 25 juillet 2019 approuvant la participation au programme d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente,

Vu la délibération n° 21 du 6 février 2020 approuvant le règlement intérieur de l'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour les communes du territoire Arlysère,

Vu la délibération n° 26 du 24 juin 2021 approuvant la modification du règlement intérieur de l'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour les communes du territoire Arlysère,

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente mis en place par la Région,

Vu le dossier de demande de subvention de la SAS La Bocca,

DECIDE

Article 1 : La SAS La Bocca, dont le siège social est établi 53 avenue des Jeux Olympiques – Col des Saisies - 73620 HAUTELUCE, sollicite une aide.

Au vu du dossier de demande de subvention, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 6 893 €.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal et administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 16 décembre 2021.

Le Président,
Franck LOMBARD

